

Le 24 mars 2011

À l'attention de :

BAPE St-Valentin

Madame Monique Gélinas, 675,rue St-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec)

G1R 6A6

Mémoire présenté au BAPE :**Projet de parc éolien St-Valentin et Saint-Paul-de-L'île-aux-Noix**

De : André Chalifoux,

Le 24 mars 2011

Mémoire remis au BAPE concernant projet éolien de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-L'île-aux-Noix

Monsieur le Président, Monsieur le commissaire,

Je m'appelle André Chalifoux, je suis résident de St-Valentin J'habite sur la 4<sup>e</sup> ligne juste avant le village en venant de Napierville. Je verrai probablement plusieurs éoliennes de chez moi selon l'endroit où je serai sur ma propriété ou à l'intérieur de ma maison. Je connais bien la région pour y faire du camionnage depuis plus de 45 ans, j'ai fait la majeure partie du millage de ma carrière sur les rangs de la région de St-Valentin ,St-Cyprien-de-Napierville et St-Blaise à faire le ramassage du lait chez les agriculteurs.

Je suis maintenant à la retraite ce qui m'a permis de pouvoir assister à la presque totalité des audiences du BAPE sur le projet éolien de St-Valentin. Je crois que ces audiences ont été bonnes parce qu'elles ont permis de donner des réponses aux craintes exprimées par les citoyens de la région et par les personnes regroupées en mouvement contre les éoliennes. Les informations envoyées par les opposants ont possiblement un peu exagéré les problèmes potentiels (voir copie jointe) et c'est en partie pour cette raison que des personnes ont peur de voir le projet éolien s'installer.

Une bonne partie de la population accepte le projet mais ne veut pas être impliqué dans un débat. Les décideurs des municipalités doivent prendre des décisions qui suivent les orientations du gouvernement concernant les éoliennes comme l'a fait le conseil municipal de St-Valentin. Dans St-Paul, la municipalité a passé un règlement plus sévère pour la distance avec les habitations comme elle était en droit de la faire, si le projet est conforme il n'y a pas de raison pour que la municipalité s'oppose au projet.

Quand j'ai commencé le camionnage à 20 ans, presque chaque terre était la propriété d'une famille différente et ces fermes élevaient des animaux. Depuis ce temps, dans la région, plusieurs fermes ont été jumelées et forme de grosses entreprises céréalières. À St-Valentin il reste encore plusieurs petites fermes qui vont pouvoir profiter des revenus supplémentaires venant du projet pour aider les jeunes à prendre la relève. En plus de recevoir un loyer pour les espaces utilisés pour les chemins les agriculteurs vont pouvoir les utiliser ce qui va les aider. C'est toute l'économie de la région qui va aussi profiter des dépenses en travaux pendant la construction du parc, ce sera sûrement une très bonne année pour les camionneurs artisans du coin.

La population à proximité va s'habituer à la présence des éoliennes dans le paysage, des projets comme celui là sont nécessaire et il faut des milieux et des communautés pour les accueillir comme les autres structures de services publics. Quand on consomme, on ne peut pas toujours envoyer les inconvénients ailleurs.

Le projet éolien de Saint-Valentin pourrait permettre à la municipalité de saint-Valentin de garder son autonomie grâce aux contributions qui seront données pendant les vingt prochaines années. La population de Saint-Valentin est peu nombreuse et certaines dépenses pour des installations communautaires ou l'amélioration du milieu de vie, peuvent difficilement être assumées sans une nouvelle forme de revenu. D'autres municipalités optent pour la construction de nouvelles résidences, de golf, de marina ou autres entreprises afin d'aller chercher plus de taxes. Les élus municipaux de Saint-Valentin ont pris la décision de suivre les orientations gouvernementales concernant les éoliennes qui permet à des agriculteurs d'avoir des nouveaux revenus venant de leur propriété et d'ajouter de l'argent disponible pour le budget municipal.

Pour que le projet soit meilleur et que les divergences d'opinions à ce sujet n'est pas d'impacts à long terme sur la communauté, le promoteur devra être impliqué dans la communauté et les citoyens devront pouvoir communiquer en tout temps avec les employés du parc si il y a des problèmes.

Le projet devrait-être autorisé par le gouvernement parce qu'il sera aidant pour ma municipalité et les agriculteurs qui font partie du projet. L'ensemble de la région profitera d'une façon ou de l'autre de cette source d'énergie.

24 MARS 2011, SIGNÉ À ST-VALENTIN  
André Chalifour